que les restes du corps avant le 17 janvier 1908, c'est parce qu'il n'a pas délivré un certificat [illegible] à Madame veuve le président de l'Association [illegible].

On annonce que M. Archimbaud a immédiatement introduit un recours devant le Conseil d'Etat.

BOURSE DE BRUXELLES

Bruxelles, 18 mars.

Obligations. — Bruxelles 1905 105,75 — Bruxelles 1906 [illegible] — Anvers 1887 100,... — Anvers 1892 [illegible] — Gand 1890 [illegible] — Charleroi [illegible] 313,50 — Berchem 1905 [illegible] — Bons d'Anvers 1892... — Charbonnages Belges 275... — Charbonnages Russes [illegible] — Charleroi [illegible] — Providence [illegible] — Sambre et Meuse 1... — Hornu et Wasmes [illegible] — Houillères Unies 300... — Mons à Hayre [illegible] — Nord-Sud Belge [illegible] — Patience et Beaujonc [illegible] — Prodigue ou Piéton [illegible] — Réunis Charleroi 1900 [illegible] — Gosson 1907... — Trieu-Kaien 1906... — Hector Pecq [illegible] — Acierries [illegible] — Cockerill 1906... — Ougrée 1906... — Providence [illegible] — Sarrebruck [illegible] — Tubes [illegible] — Métallurgique des Mines [illegible] — Zinc de Bleiberg [illegible]

L'Exposition internationale des Applications de l'électricité

MARSEILLE 1908

Une Exposition Internationale des applications de l'Electricité, organisée sous le patronage du Ministère du Commerce, du Gouvernement, avec le concours effectif de la Ville de Marseille, du département des Bouches-du-Rhône et de la Chambre de Commerce, aura lieu dans cette ville, du 19 avril au 31 octobre 1908.

Le Conseil supérieur de l'Exposition est présidé par le Maire de Marseille, un Comité général de propagande fonctionne à Paris sous la haute présidence de M. Noblemaire, directeur général honoraire de la Compagnie P.L.M. et il comprend les noms les plus connus de l'Industrie et des Sciences.

Depuis 1881, aucune Exposition du même genre n'a eu lieu en France et rien ne paraît plus justifié que de placer sous les yeux du public le prodigieux développement d'une science toute nouvelle, dont les applications s'étendent aujourd'hui à toutes les branches de l'activité humaine, et l'on ne pouvait choisir un cadre plus merveilleusement que Marseille.

Cette Exposition promet d'être particulièrement intéressante pour les producteurs, elle ne le sera pas moins pour les visiteurs, qui trouveront dans la multiplicité des applications exposées un ample sujet d'instruction. 3928

ROUBAIX

LES FÊTES DU TRICHON

Les organisateurs des Fêtes du Trichon se sont réunis mardi soir au café Jean et ont procédé comme suit à la nomination de leur Comité définitif :

Président, M. Théophile Meyer ; vice-président, M. Edmond Dechepper ; trésorier, M. Jean Deurwaelle ; secrétaire général, M. Victor Kerkhove ; secrétaire adjoint, M. Jean De Rycke ; commissaires généraux, MM. Edouard Cateau et Médard Carré ; membres : MM. Ferdinand Lefebvre, Alfred Cleuty, Emile Bourgin, Eugène Becue, Albert Duhamel, Pierre Pipo, Jules Baas et Marcel Gressier.

D'un commun accord, le Comité a décidé de laisser ignorer la présidence d'honneur qui est réservée à une personne sympathique à tous, et à laquelle elle sera offerte ultérieurement.

Le Comité a enquêté arrêté les grandes lignes du programme des Fêtes qui comprendront : le samedi 30 mai, retraite aux flambeaux nouveau genre et salves d'artillerie ; le dimanche 31 mai, braderie, courses cycliste et pédestres, jeux divers dans tout le quartier ; à midi, réception officielle des invités de la Reine du Minck ; à 3 heures, défilé des sociétés invitées à la fête ; cortège triomphal de la Reine du Marché aux Poissons, sortie des chars humoristiques ; de 4 à 7 heures, fête de gymnastique et concert ; concours de décorations ; pendant toute la après-midi, foire aux plaisirs dans le Minck ; le soir, bals populaires dans tout le quartier, illuminations, embrasement du Minck. Le lundi 1er juin, à partir de 4 heures, concours de chant individuel, et ascension de poissons ; le soir feu d'artifice.

On peut juger par ce qui précède que ce ne sont pas les attractions qui manqueront aux fêtes du Trichon, et si le beau temps veut bien se mettre de la partie, ce quartier verra les 30, 31 mai et 1er juin une animation qu'il n'avait pas connue jusqu'à ce jour.

D'autre part, on nous communique l'appel suivant distribué aux habitants du Trichon :

Appel aux Habitants du Trichon

FÊTES DES 30, 31 MAI 15 1er JUIN 1908

Un groupe de gens dévoués a pris l'initiative d'animer dans notre quartier si délshérité, de grandes fêtes qui auront lieu les 30, 31 mai et 1er juin prochain.

Un Comité a été fondé, et il a à cœur de faire mieux au Trichon que ce qui a pu être fait dans les autres quartiers ; il veut prouver que si, jusqu'à présent, le Trichon a été privé de réjouissances, il sait en organiser.

Mais pour arriver à un beau résultat il faut que toutes les bonnes volontés s'unissent, il faut que chacun y mette du sien, il faut que riches comme pauvres contribuent au succès de la fête, chacun dans la mesure de ses moyens, et dans l'intérêt général de notre beau quartier.

Des listes de souscription vont circuler et nul doute qu'elles seront bien accueillies partout. Il faut que les 30, 31 mai et 1er juin 1908, soient des jours de réjouissance pour tout le Trichon, il faut que ce quartier, avec les maisons du quartier soient décorées en fleurs. Les habitants du Trichon peuvent compter sur le dévouement de leur Comité des Fêtes ; de son côté le Comité compte sur la bonne volonté et l'initiative des habitants du Trichon.

Aidons-nous ! l'Union fait la Force.

Vive le Trichon ! Vive Roubaix !

COMITÉ DE LA CAISSE DE CHOMAGE

Réunion du 16 mars 1908. Présents : MM. Edouard Roussel, Gilbert Sayet, Félix Chatelleyn, Henry Ternynck, Albert Preuvost, Joseph Wibaux, Edouard Duquenne, Hubert Meeplomb, Emile Degand, Charles Debosscre et Jules Gressier ; absents excusés : MM. François Roussel, Léon Lefebvre et A. Bozez ; absent non excusé : M. Henri Lefebvre. M. le président donne lecture des procès-verbaux de la réunion générale du 22 février et des réunions du bureau des 4 et 11 mars.

Ces procès-verbaux sont adoptés sans observations. M. Charles Debosscre fait connaître au Comité qu'il a répondu à un certain nombre de demandes de cartes pour la fête-conférence du 28 mars courant. M. Debosscre a répondu également à la demande de participation formée par le Syndicat des employés. Il a informé le président que les statuts avaient été examinés et approuvés par le bureau du Fonds de Chômage et que l'Association qu'il préside est donc admise à adhérer au Fonds municipal de chômage. M. le président soumet au Comité l'épreuve de la notice imprimée à distribuer aux membres des sociétés et des sociétés adhérentes spécialement. L'impression des 20.000 exemplaires jugés nécessaires a été confiée à MM. Delalle et Crayé qui ont consenti un sacrifice en faveur de l'œuvre du Fonds de Chômage en effectuant la fourniture au prix de 9 fr. 50 le mille. Dès que la fourniture sera effectuée, le bureau se chargera d'en faire opérer la distribution.

Sur la proposition de M. Duquenne, vice-président, il est décidé que 500 exemplaires, tirés sur beau papier et revêtus d'une couverture belle et résistante, seront commandés aux fournisseurs. Ces exemplaires spéciaux seraient réservés pour les envois au Ministère, à l'Administration supérieure et aux Villes qui en feraient la demande.

Répondant à une question de M. Ternynck au sujet de l'encaissement des fonds mis à la disposition du Comité par la Société industrielle, M. Roussel rappelle que, dans une précédente séance, il a reçu mandat pour opérer cet encaissement et placer les fonds dans une banque où ils produiront intérêts. Au fur et à mesure des besoins, il effectuera entre les mains du trésorier, et contre reçu délivré par celui-ci, le versement des sommes nécessaires à assurer le fonctionnement régulier de l'œuvre. Pour répondre à la demande qui lui a été adressée par M. André Lebon, ancien ministre du Commerce, président de la Fédération des industriels et commerçants français, M. Roussel propose de déléguer M. Duquenne, vice-président du Comité du Fonds municipal de chômage, pour exposer devant cette Fédération, dans la réunion qui doit avoir lieu le 4 avril prochain, les conditions dans lesquelles cette Institution a été créée à Roubaix.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité et M. Duquenne accepte la mission qui lui est confiée. Le Comité décide ensuite de maintenir à 50 % le taux de la majoration à allouer en avril 1908. La séance est levée à 7 heures 20.

TENTATIVE DE SUICIDE

Mardi, vers cinq heures du soir, Théophile Verschoore, âgé de 56 ans, ouvrieur, demeurant rue de la Redoute, 37, s'est présenté chez le Commissaire de Police, rue des Courcelles, 9, de qui il est séparé depuis dix mois et devant le refus de cette dernière de le recevoir, il a tenté de se suicider en se tirant trois coups de revolver dans la tête.

Fort heureusement, l'armurier chez qui Verschoore avait acheté son arme, M. Procureur, rue du Bois, 1, lui avait donné des cartouches à blanc.

Très ému d'être encore de ce monde, Verschoore a déclaré à M. Grumiaux, commissaire de police, qu'il allait s'en retourner en Belgique.

TENTATIVE DE CAMBRIOLAGE

Dans la nuit de mardi à mercredi, quatre individus ont tenté de pénétrer, en passant par une fenêtre du rez-de-chaussée, dans la demeure de Mme Clémence Tack, 55 ans, brocanteuse, boulevard de Metz, près du pont du Boulé-Chêne.

Se voyant découverts par Mme Tack, alitée à sa fenêtre par les aboiements de son chien, les malandrins se sauvèrent en tirant des coups de revolver.

Une enquête est ouverte par M. Prudhomme, commissaire de police du 4e arrondissement.

VICTIME DE SON IMPRUDENCE

A la Société Anonyme de Peignage de la rue du Collège, M. Prudhomme Victor, tisseur, demeurant rue Neuve-Vie-Quare, 5, au moment de la mise en marche des gilles de tissage, et sous prétexte de faire avancer la laine placée sa main gauche entre le cylindre alimentaire et les barrettes qui lui ont causé des blessures.

Quinze jours de repos au blessé qui porte des piqûres à la main et des plaies par ratissage des doigts majeur et annulaire.

DANS L'AQUEDUC

M. Hubert Fontaine, 43 ans, demeurant au hameau du Petit-Tournai, à Wattrelos, ferrassier au service de Mme veuve Achille Picavet, entrepreneur à Flers-Breucq, s'est fait une violente entorse tibio-tarsienne du pied droit en tombant dans l'aqueduc en construction, rue de Maufait. Vingt-cinq jours d'incapacité de travail.

SAVON DU CONGO Blancheur du teint Victor VAISSIER

UN CHARBONNIER BLESSÉ

A la Compagnie des mines de Vicoigne et Nœux, quai de Calais, M. Delmeulen Henri, 56 ans, charbonnier, rue Darbo, 29, a eu la main droite écrasée entre l'anse de bâcule d'une benne et la tête d'un truc. Ce n'est que dans une quarantaine de jours que le blessé sera en état de reprendre son travail.

BRAS CASSÉ

Chez MM. Allart-Bousseau et Cie, peigneurs, Grande-Rue, M. Georges Boudard, 16 ans, débeur, demeurant boulevard Gambetta, 213, s'est fracturé l'extrémité inférieure du radius en tombant sur le sol, tandis qu'il se rendait au lavabo. Un mois d'incapacité de travail.

EN MONTANT SUR UN CAMION

Un homme de peine de chez Mme veuve Delebois et Walbum, emballeurs, rue de la Gare, M. Ernest Dessauw, 25 ans, demeurant rue Clément-Durieux, à Wasquehal, a glissé en voulant monter sur un camion et a eu le pied gauche écrasé par une des roues du véhicule. Vingt jours de repos au blessé qui doit avoir un métatarsien fracturé.

LA FRAUDE

Mercredi vers quatre heures du matin, étant de service le long du canal, les douaniers Dumoulin et Delhaszée ont mis en état d'arrestation le nommé Victor Brunel, âgé de 25 ans, demeurant à Villers-Bretonneux (Somme) qui portait une charge de 11 kilos de café vert, ayant une valeur de 40 fr. 50.

PIED ECRASÉ

Un charretier au service de M. Mullier-Delcourt, marchand de charbons, quai de l'Ouest, M. Jules Degroote, 26 ans, demeurant rue du Fontenoy, cour Dathilleul, 4, a eu le pied droit écrasé par une des roues d'un camion. Un mois de repos à Degroote, chez qui le docteur a relevé la fêlure d'un métatarsien.

EN DESCENDANT UNE RONDELLE

Un livreur de bière au service de la brasserie Roubaisienne, boulevard d'Halluin, M. Arthur Lorthiois, 37 ans, demeurant rue de Maubeuge, fort Loridant, 39, a glissé en descendant une rondelle dans la cave de l'estaminet Morel, boulevard de Beaurepaire, et s'est fait une entorse tibio-tarsienne droite avec fêlure de la malléole externe. Six semaines de repos.

C'EST DEFENDU

Chez M. Delsber-Delespaul, fabricant, rue d'Alger, M. Dewynd Louis, 17 ans, tisserand, demeurant à Hérseaux (Belgique), hameau des Ballons, a eu le pouce et l'index gauches comprimés entre le volant et la tige de marche de son métier, en voulant le nettoyer en pleine marche. Quinze jours de repos.

SYNDICAT PROFESSIONNEL DES CABARETIERS ET DEBITANTS DE BOISSONS DE ROUBAIX ET DE SES CANTONS

Vendredi 20 mars 1908, à 8 heures du soir, grande réunion au Café Français, 31, Grande-Rue.

La note suivante a été adressée à tous les cabaretiers :

« Devant les charges toujours croissantes qui nous accablent, et les chicaneries de lois faites pour n'atteindre que quelques commerçants, qui sommes écrasés d'impôts, qui fournissons au budget une quote-part considérable, nous qu'on ne juge raison ou peut appeler les parias du commerce ; que pouvons-nous, que devons-nous faire.

« Seule, nous ne pouvons rien ; c'est pourquoi nous avons reconnu la nécessité de nous grouper, car si nous ne pouvons rien seul, il n'en est pas moins vrai que, réunis, nous possédons une force considérable avec laquelle il faut compter, c'est pourquoi nous avons résolu de créer un syndicat purement professionnel, des cabaretiers et débitants de boissons de Roubaix et ses cantons, qui aura pour but :

« De défendre en tout et pour tout les intérêts de notre commerce, et de tout commerçant qui serait lésé dans ses intérêts de poursuivre l'obtention des réformes reconnues indispensables, entre autres la suppression des licences et une plus juste répartition des patentes.

« La plupart des villes de notre région nous ont devancés dans cette voie et ont déjà leur syndicat professionnel fonctionnant, affilié à la fédération nationale qui, seule, par sa force et ses congrès fédérés, arrive à flatter et à faire valoir les intérêts de la corporation ; il ne faut pas que Roubaix, ville de progrès, Roubaix, où l'esprit syndicaliste est plus développé que partout ailleurs, il ne faut pas que Roubaix reste en arrière.

« Camarades, cabaretiers, ne confondez pas le syndicat professionnel avec le groupement créé récemment à Roubaix, se composant de brasseurs et marchands de liqueurs qui, eux, cachent intérêts diamétralement opposés aux nôtres, groupement qui, malgré son apparence de la cause, prend le titre de comité de défense ou de syndical du commerce des vins et spiritueux. Cabaretiers, vous pouvez vous y faire partie, il ne doit, il ne peut y avoir qu'un seul syndicat professionnel ces rompement que des cabaretiers et rien que des cabaretiers.

« Cabaretiers, tous vous serez de notre avis, tous vous reconnaîtrez comme nous que devant les difficultés de la vie présente, il est indispensable d'être unis pour être forts.

« A la réunion de vendredi à Jeanne MM. Nénon, président, et Duval, secrétaire du syndicat des cabaretiers de Lille, entretiendront ces questions, vous serez tous présents et tous vous adhérerez au seul vrai syndical professionnel.

« Le Comité provisoire :

Président, A. Dupuis ; membres, Plateaux, Coppens, Cérany, Cornez, Desbarbieux, Richard, Dechepis, Bequerlat, Vandomme, Clerck, Hanck, Degroote, Delassine.

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS DES ANCIENS SOUS-OFFICIERS FRANÇAIS

Le conseil d'administration de la Société a l'honneur de prévenir les sociétaires que, pour des raisons particulières, l'assemblée générale du 1er trimestre est reportée au dimanche 29 courant au lieu du 22. Par rapport à la Mi-Carême, cette réunion aura lieu à 10 heures du matin, au lieu de midi. Une convocation individuelle portant du jour sera envoyée cette semaine à tous les membres participants.

ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ELÈVES DE L'ECOLE DE LA RUE DES ARTS

Une très importante réunion générale aura lieu le dimanche 22 courant, à 10 heures précises du matin, à l'école des Arts. Ordre du jour : rapport du secrétaire ; rapport du trésorier ; rapport du président ; organisation du grand concours de tir à la carabine et au fusil Gras Rivet ; élaboration du programme ; élection du président ; élection de huit membres de la commission ; tombola gratuite. Tous les sociétaires sont invités à y assister et d'amener avec eux les anciens élèves de l'école, non adhérents encore à l'association.

ECOLE NATIONALE DES ARTS INDUSTRIELS

Aujourd'hui jeudi 19 mars, à 7 heures trois quarts, conférence d'électricité industrielle par M. le professeur Bouquet. Programme : éléments des dynamos, moteurs à courant continu, démarrage, réglage.

INSTITUT TURGOT. ECOLE PRIMAIRE SUPERIEURE ET ECOLE PRATIQUE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

Par décision de M. le ministre du commerce et de l'industrie, M. Hérasse a été nommé professeur d'allemand, en remplacement de M. Gérard. En conséquence, les cours commerciaux municipaux d'allemand, qui ont lieu de 8 h. à 9 h. 1/4 du soir, reprendront à partir du mardi prochain, 24 courant.

THEATRE DU FONTENOY

Le « Royal Cinéma » donnera aujourd'hui jeudi deux grandes représentations, en matinée à 2 heures, et en soirée à 8 heures ; il faut en prévoir pour cette soirée un programme spécial qui obtiennent tant de succès depuis quelqu'hui. Le Doigt de Dieu, le Skis, le Bon Invalide, Toto s'ennuie, Les Maisons de correction, les Incendiaires, etc., en un mot, toutes les nouveautés parues depuis huit jours. Samedi 21, changement complet du programme.

Les directeurs du « Royal Cinéma », encouragés par l'empressement du public à assister à ses représentations, à décidé de s'adjoindre prochainement, à partir du 1er avril, toute la saison d'été, les habitués du Théâtre du Fontenoy verront passer sur l'écran, les collections de films du « Royal Cinéma » et « Impérial Vitagraph » réunis. Ce sera là un spectacle incomparable et qui sera constamment perfectionné, car la direction du Royal Cinéma veut faire de mieux en mieux, fidèle à sa devise : « Qui s'arrête, recule. »

Etat-Civil

NAISSANCES. — Léon et Julien Noyes, rue du Vieux-Hutin. — Marcelle Maerkens, rue Descartes, fort Sion, 16. — Geneviève Chuffart, rue Ingres, 11.

MARIAGES. — Henri Huvenne, entrepreneur de menuiserie, rue du Fontenoy, 81 et Jeanne Dekée, sans profession, boulevard Montesquieu, 55. — Eugène Fichelle, employé de commerce, rue Pierre-de-Roubaix 18 et Alixe Hennebelle, cafetière id.

DÉCÈS. — Yvonne Hondekyn, 25 jours, rue de Tourcoing, 94 — Dominique Defosse, 71 ans, soigneur, avenue Julien-Lagache — Bénoni Winnel, 35 ans, garçon d'écurie, id. — Hortense Hutin, 17 ans, rue de Blanchemaille.

TOURCOING

TOUJOURS LA MEDAILLE CLERICALE ET NATIONALISTE FORMEE A POUR COIGNE POUR SECOURIR LES REACTIONNAIRES DE RONCQ

Comme nous l'avions annoncé, hier est revenue devant M. Broquart, juge de paix du canton Sud, l'affaire formée en qualité de lieu électeur, par M. Martel, ancien brigadier de gendarmerie, présentement attaché à la « Croix », contre la décision de la commission municipale de Tourcoing, et maintenant sur les listes électorales de notre ville un certain nombre d'électeurs chrouns à la radiation desquels la radiation avait été demandée par M. le maire de Roncq, arguant du fait que ces électeurs s'étaient faits inscrire sur la liste électorale de sa commune.

Au point de vue général, M. le maire de Roncq n'était nullement qualifié pour se substituer aux électeurs en question, et demander lui-même leur radiation de la liste de Tourcoing.

Il avait encore moins qualité pour le faire pour ce qui concerne ceux de ces électeurs certains dans le canton Sud, et qui, en conséquence, n'appartiennent pas à la même circonscription électorale.

Le canton Sud de Tourcoing est en effet compris dans la 4e circonscription législative de Lille, tandis que M. le maire de Roncq est le conseiller du canton de Tourcoing.

Enfin, les déclarations de M. le maire de Roncq, nous l'avons déjà dit, sont sujettes à une légitime suspicion, par le fait que ce magistrat municipal a indiqué, comme ayant fait usé de mandat discrétion sur la liste de Roncq, et parmi, dont les noms ont été transmis à Tourcoing, M. Jean Bouillet, demeurant à la Recolte, à Tourcoing, lequel a protesté.

Devant la commission municipale de Tourcoing, ce jeunet devant M. le juge de paix des cantons Nord et Nord-Est, M. Bouillet a déclaré n'avoir fait aucune demande en vue d'obtenir la radiation de Roncq, et a nettement demandé à rester électeur de Tourcoing.

Voilà un bien singulier démarch M. le maire de Roncq, et nous laissons au public le soin de qualifier de vrai ou de fausse, les déclarations qui lui ont été faites par lequelle il informait son collègue de Tourcoing, que M. Fremeaux Henri, avait demandé son inscription à Roncq et, en fait, en conséquence, être rayé de la liste de Tourcoing. Ce n'a l'air de Henri, mais savez-vous que c'est jouer de même très grave cela, M. le maire de Roncq.

Ceci dit, revenons à l'appel formé par M. Martel contre la décision de la commission de Tourcoing.

Aux conclusions de M. Joseph Leroux, avocat, qui est lui-même un des électeurs désertant Tourcoing pour Roncq, M. Ghislain Dramais, agissant comme tiers électeur, oppose les conclusions suivantes :

Attendu qu'il ne suffit pas qu'un électeur demande la radiation d'un autre électeur pour que la commission municipale soit tenue de prononcer cette radiation, encore si l'électeur dont l'inscription est en cause, dûment averti de la réunion de la commission, néglige de répondre à la convocation, rien ne saurait empêcher les juges de trancher comme étant un acquiescement à la demande de radiation.

Attendu, à plus forte raison, que la commission municipale n'est pas lesée de prononcer la radiation et peut ne pas examiner la demande, ou la rejeter comme irrecevable, si cette demande de radiation émane d'une personne sans qualité pour la faire, en l'espèce, M. le maire de Roncq, qui n'appartient pas à la circonscription électorale dont dépend le canton Sud de Tourcoing.

Attendu d'ailleurs qu'il est incontestable et incontesté que M. le maire de Roncq a pris son collègue de Tourcoing de lui adresser la demande de radiation de la liste électorale de Tourcoing de M. Fremeaux Henri, cultivateur, rue de la Recolte, à Tourcoing, en lui faisant croire, qu'il était inexact, que ledit sieur Fremeaux avait demandé son inscription sur la liste électorale de Roncq ; M. Fremeaux a, en effet, déclaré devant la commission municipale de Tourcoing, et renouvelé ses déclarations devant M. le juge de paix des cantons Nord et Nord Est, qu'il n'avait fait aucune démarche à la mairie de Roncq pour demander son inscription sur la liste électorale de cette commune.

Considérant que, en présence de cet exemple, la commission municipale de Tourcoing a agi prudemment en refusant de prononcer la radiation de la liste électorale de Tourcoing de M. Jean-Henri Bouillet.

Attendu, au surplus, que le principe de la permanence des listes électorales protège les citoyens contre des radiations non justifiées ;

Qu'il est incontestable que M. Jean Bouillet réunit toutes les qualités voulues pour être et demeurer électeur à Tourcoing ;

Qu'en conséquence, sa radiation ne pouvait avoir lieu que sur sa demande ;

Que nul électeur n'était qualifié pour demander sa radiation en son lieu et place, et à plus forte raison, une personne sans qualité, ne laissant pas prise de la même circonscription électorale ;

Par ces motifs, plaise à M. le juge de paix de rejeter la demande en radiation de la liste électorale du nom dudit sieur Jean-Henri Bouillet.

Ces conclusions, cela va sans dire, s'appliquent à tous les électeurs dans le même cas.

Les parties, d'un commun accord, ont demandé à M. le juge de paix du canton Sud, la remise jusqu'après le prononcé du jugement, de M. le juge de paix des cantons Nord et Nord-Est.

Ainsi en a été ordonné.

CUIVRE DE PROVENANCE PLUS QUE SUSPECTE

L'agent de sûreté Schiltecatte aperçut hier sur la Grande-Place un enfant de 14 ans, Jules C..., lequel portait un sac peu volumineux sous le bras, et le contenu était lourd. Derrière l'enfant, et à une courte distance, marchait une femme que l'agent reconnut pour être une brocanteuse de la rue du Tilleul, la dame H... L'agent interpella le jeune porteur du sac qui, désignant la femme, lui dit qu'elle l'avait prié de porter le fardeau moyennant quelques sous.

Quant à la brocanteuse, elle déclara que le contenu du sac se composait de 20 kil. environ de vieux cuivre, avait été acheté par elle à un nommé L. D..., chaudronnier, rue du Cimbale. Elle avait consigné son acquisition sur son registre spécial.

Le vendeur de cuivre, occupé présentement comme ouvrier chaudronnier chez MM. Playoust et Leplat, rue Nationale, depuis trois semaines, travaillait auparavant chez M. Fraignaud, rue de Lille.

Un contremaître de cette maison, M. Maximo, a reconnu des débris de plaques et de lames de cuivre trouvées dans le sac comme provenant de la maison Fraignac. D'autre part, des pièces dépareillées de robinets provenant de chez MM. Playoust et Leplat. Enfin, il est d'autres débris dont la provenance est encore inconnue.

L. D..., a été arrêté et mis à la disposition de M. Moulines, commissaire de police du 1er arrondissement, qui a ouvert une enquête sur cette affaire.

REMERCIEMENTS DE M. A. BOURGOIS PERE A PROPOS DU RAPATRIEMENT DU CORPS DE SON FILS ET DES FUNERAILLES QUI LUI FURENT FAITES

Remerciements de M. A. Bourgois père à propos du rapatriement du corps de son fils et des funérailles qui lui furent faites

M. Bourgois père nous a communiqué une lettre qu'il adresse à M. G. Dron, dépêtemaire, pour le remercier ainsi que MM. les adjoints et membres du conseil municipal de ce qu'ils ont fait pour le rapatriement du corps de son fils et pour les funérailles.

Voici cette lettre :

M. G. Dron, député-maire de Tourcoing.

M. le Maire,

Je viens, par la présente, vous remercier de la grande initiative que vous avez bien voulu prendre pour nous après de M. le ministre de la Guerre, afin obtenir le rapatriement des restes de mon pauvre fils, Adolphe Bourgois, tué à Sefiat (Maroc), le 15 janvier 1908, au service de la France

Je remercie également MM. les adjoints MM. les conseillers municipaux de la bonne initiative qu'ils ont apportée pour rehausser les obsèques d'un brave, d'un valeureux enfant de Tourcoing qui a versé jusqu'à la dernière goutte de son sang pour l'honneur de la France.

Enfin, je vous remercie, M. le maire, MM. les adjoints, MM. les conseillers municipaux, de voir donné ce rehaussement de valeur aux yeux des populations de Tourcoing, Roubaix et autres villes aux funérailles d'un fils d'ouvrier, d'un d'humble rang mais grandi par sa mort héroïque au champ d'honneur.

M. Bourgois père adresse également ses remerciements publics à M. le général Davignon, commandant en chef du 1er corps d'armée, aux officiers, sous-officiers, caporaux et soldats qui ont pris part aux obsèques et spécialement aux musiliaires qui tinrent les cordons du poêle et en marion qui portait la médaille colonniale du défunt.

Enfin ses remerciements vont à tous ceux indistinctement qui assistèrent aux obsèques ou y prirent une part quelconque, ainsi que la population de la ville et des environs.

CHEZ LES BACLEURS

Les treize bacleurs de la filature de coton de M. Alexandre Joire, rue de la Lille, ont repris le travail aux anciennes conditions.

FIN DE LA GREVE DES OUVRIERS FERBLANTIERS-ZINGUEURS ET AIDES

Nous sommes très-heureux d'avoir à annoncer la fin de ce conflit. Les patrons ferblantiers-zingueurs se sont mis d'accord avec leurs ouvriers sur la suppression de 10-15 de salaire à leurs ouvriers. Toute clause touchant la fixation d'une période de temps quelconque à une nouvelle augmentation de salaire de la part des ouvriers a été rejetée. Les ouvriers de leur côté ont accepté la majoration consentie par les patrons, et en conséquence le travail sera repris aujourd'hui jeudi.

ACCIDENTS DE TRAVAIL

M. Albert Lebrun, 19 ans, ajusteur, chez M. Mesure, constructeur, rue du Moulin, a contracté une contusion du genou droit, avec épanchement sanguin, par la chute d'une pièce de fer. Docteur Deebosscre, 12 jours.

Mlle Martha Cadelaux, 23 ans, papillonneuse chez MM. Jules Desurmont et fils, rue de Bradford, s'est blessée à la paume de la main droite avec les ciseaux qui lui servaient pour son travail. Docteur Deebosscre, 10 jours.

— Au peignage anonyme de la Tossée, M. Jean Drouhard, 41 ans, homme de peine, a fait une entorse du pied droit en manœuvrant des balles de laines. Docteur Leduc, 10 jours.

GRANDE FÊTE DE GYMNASTIQUE

Notre belle société municipale de gymnastique et d'armes d'Union Tourquenoise organise, à l'occasion de ses bienfaiteurs et de ses membres honoraires, une grande fête de gymnastique qui aura lieu dimanche prochain 22 mars, à 5 heures du soir, dans son nouveau local, place St-Jacquier à l'Union Tourquenoise et avec le bienveillant concours de l'harmonie La Fraternelle, directeur M. Gh. Dhérin Gi-dessus le programme de cette fête qui ne manquera pas d'attirer un public considérable au Gymnase municipal :

1re partie. — 1. Titus, ouverture (Perneau), La Fraternelle ; 2. Entrée des gymnastes, mouvements d'ensemble de la XXXIVe fête fédérale ; 3. Air de Cid (Massenet), Mlle Guery ; 4. Equilibristes acrobates, les frères Lorquin, Union Tourquenoises (Brouteux), Jules Wattecow ; 5. Pyramides, Union Tourquenoise.

2e partie. — 1. Marche de Marionnettes (Turina), La Fraternelle ; 2. Travail aux appareils, Union Tourquenoise ; 3. Sérénade (F. Thomé), Tu m'aimes (Hahn), Mlle Guery ; 4. Travail aux barres, Tourquenoises (Brouteux), Jules Wattecow ; 5. Ballet « clowns et clowneses », Union Tourquenoise (Brouteux), Jules Wattecow ; 6. Mlle B. Mattson, piano de la maison Mercklé. — « Lorlot », comédie militaire en 1 acte, de M. Maurice Devillers ; Grimard, capitaine, Jean Plat ; Planin, sergent-major, Joseph Lopez, Lorlot, Jeanne Gaston Gérard ; vicomte de la Tour Fenchée, jeune, Victor Van Ryssel — Prix des places : stalles, 2 fr. ; parquet, 1 fr. ; galeries, 75 cent.

THEATRE MUNICIPAL, PLACE LEVERRIER

Nous rappelons la représentation dramatique qui sera donnée aujourd'hui jeudi 19 mars au soir, au Théâtre municipal de la place Leverrier. Affiche, une pièce qui fait en ce moment d'un très grand succès *Le Bâtard Bouillet*, drame de cape et d'épée, en six actes, dont un prologue de MM. Reuzes et Bringer.

Ier tableau : Les tirelaines du Pont-Neuf ; Assassinat du duc de Belyeuse — Ie tableau : Les Conjurés — 3e tableau : Les deux rivaux — 4e tableau : [illegible] — 5e tableau : Le Bâtard Bouillet.

Etant donnée l'importance de cet ouvrage, on commencera à 8 heures précises. Pour la location, s'adresser à la rotte Alfred Thomas, gérant du Théâtre.

Dimanche prochain 22 mars, en matinée : *Le Fétiche Roi*, opérette-comique. La location est ouverte et dès maintenant ouverte pour cette représentation typique.

Etat-Civil

NAISSANCES. — Lemaire Georgina, rue du Vitrolles, 137 — Dienlain Alfred, rue d'Alsace, 31 — Fauque Gérard, rue des Fleurs, 15.

DÉCÈS — Cordier Elisabeth, 83 ans, rue du Sentier, 4 — Vermersch Marie, 4 mois, rue de l'Abattoir, 29.

Condition publique DE LA VILLE DE TOURCOING

Entrées du 9 au 14 mars 1908

Laines peignées	439 354
Laines cardées	184 [illegible]
Laines blousses	161 [illegible]
Cotons	95 [illegible]
Soies	[illegible]
Totaux	815 [illegible]

Nombre de lots, 708 — Conditionnement, 4 [illegible] — Titrages, 8 [illegible] — Marché à terme, 59 913 kilos

Sports et Jeux

TIR

A Roubaix. — Tir régional, 18, rue Neuve. — Le comité a décidé, dans ce dernier réunion, que le tir annuel international et championnat de tir 1908, aurait lieu, du 2 mai au 22 juin, et comprendrait : série A, armes de guerre (20 mill.), série B, carabines scolaires (22 mill. réglementaire (12 mill.) ; série C, championnat (toutes armes (20 mill. fusils et carabines) ; série D, débutants ; série E, honneur, toutes armes. Nul doute que ce concours ne rencontre des meilleurs auspices en réunissant un lot de lieurs et ne dépasse ceux des années précédentes

FINANCES

Paris, 18 mars 1908.

«Contrairement à ce qui se passe sur les places étrangères, notre marché accentue les bonnes dispositions qu'il manifestait depuis quelques jours.

Le 3 % montre une réelle fermeté à 97.27.

L'Extérieur, l'Heriet, les Fonds Russes sont meilleurs. Bonne tenue du Crédit Foncier, du Crédit Lyonnais, du Comptoir d'Escompte, du Suez, du Rio, du Chemin de fer Espagnol, et de la Banque de Paris.

Les valeurs industrielles sont différemment impressionnées. Le Suez est particulièrement ferme à 4485, en raison de l'augmentation des recettes. Les valeurs de transports restent bien tenues. Les Caoutchoucs profitent d'une hausse de 3/4 sur les Cuivres.

En Banque, les obligations 3 % du Port de Dakar, les obligations 3 % du Port de Para à 443, constituent des placements avantageux et très sérieusement gagés.

Obligation 5 % or 1906 de l'Etat de l'Amazone, tant par l'importance de son revenu que par la sécurité des garanties dont elle est doublée, offre aux capitaux disponibles un placement des plus avantageux. Ce titre a progrès notable, s'inscrit à 407. Il est remboursable à 500 fr. c'est dire qu'il jouit d'une très avantageuse prime en remboursement tout en assurant aux porteurs un intérêt de 6 1/2 % environ.

Les chemins de fer Français conservent les meilleures dispositions qui naissent de l'augmentation de leurs recettes. Le portefeuille recherche notamment les obligations Paris-Lyon-Méditerranée 4 1/2 et 3 % et les obligations Nord. Le dividende de l'Ouest sera de 35 fr. comme l'an dernier.

Tablettes d'un spéculateur, 8 r d'Amboise, Paris.

TRIBUNAUX

Cour d'Appel de Douai

La dévolution des biens et l'action des collatéraux

AFFAIRE DOMAINES CONTRE THÉRY)

M. l'avocat général Boscus a pris ses conclusions au commencement de l'audience de mercredi, devant la première Chambre de la Cour. Il a fait une étude très savante et très complète des questions posées.

Il a établi d'abord que l'action n'était pas prématurée et que l'Administration des Domaines comme séquestre, avait qualité pour y répondre.

Il a constaté que dans l'espèce, notre Administration n'avait pas conclu à un sursis.

Abordant ensuite le fond, il a rappelé que le Parlement de Paris avait jadis décidé qu'il n'est pas [illegible] de droit de succéder aux biens [illegible] Mais, ajoute-t-il, que les biens [illegible] ne sont pas [illegible] et que les biens [illegible] ne sont pas [illegible] Il en est ainsi [illegible] Il a cité un arrêt de la Cour de Douai du 28 janvier 1908, qui [illegible] Pauline Wattiez, veuve de [illegible] Il a fait ressortir le but de la loi du 25 juillet 1905 qui a voulu [illegible] Il a fait ressortir le but de la loi du 25 juillet 1905 qui a voulu [illegible] Il a fait ressortir le but de la loi du 25 juillet 1905 qui a voulu [illegible] Il a fait ressortir le but de la loi du 25 juillet 1905 qui a voulu [illegible] Il a fait ressortir le but de la loi du 25 juillet 1905 qui a voulu [illegible] Il a fait ressortir le but de la loi du 25 juillet 1905 qui a voulu [illegible] Il a fait ressortir le but de la loi du 25 juillet 1905 qui a voulu [illegible] Il a fait ressortir le but de la loi du 25